

Conjugaison - Bilan 2

Les verbes de modalité

Ce sont des verbes qui n'expriment qu'une modalité, ils sont la plupart du temps accompagnés d'un verbe à l'infinitif qui porte l'information. Cet infinitif **N'est PAS** précédé de "zu".

Expression du devoir : müssen > sollen

Expression de la possibilité : können (capacité physique) et dürfen (= avoir le droit)

Expression de la volonté : wollen et mögen (vouloir et aimer)

1. Conjugaison du présent :

Certains de ces verbes ont un changement de la voyelle du radical au singulier : ich, du, er.

Müssen	sollen	könnendürfen	wollen	mögen
ich mu ss	ich soll	ich kan n	ich dar f	ich wi ll
ich ma g				
du mu sst	du sollst	du kan nst	du dar fst	du wi llst
du ma gst				
er/sie/es/man mu ss	er soll	er kan ner dar f	er wi ll	er ma g
wir müssen	wir sollen	wir können	wir dürfen	wir wollen
wir mögen				
ihr müsst	ihr sollt	ihr könnt	ihr dürft	ihr wollt
ihr mögt				
sie / Sie müssen	sie sollen	sie können	sie dürfen	sie wollen
sie mögen				

Les terminaisons sont les mêmes qu'au prétérit : - , - st, - , - en, - t, - en.

2. Au passé :

on emploie très souvent le prétérit : on le construit en ajoutant « -te » au radical **sans les** « '' »

La terminaison est la même que pour le présent des verbes de modalité : - , st, - , -en, -t, -en,

je devais : ich musste - ich sollte

je pouvais : ich konnte - ich durfte

je voulais : ich wollte - (ich mochte)